

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Il y aura 1 gagnant qui devra avoir une équipe de 4 personnes déjà constituée.

Il faudra nécessairement :

- Nom de l'équipe

+ pour chaque personne :

- Nom

- Prénom

- Date de naissance

- Homme / Femme

- Nationalité

- Téléphone

- Email

- Adresse

- Contact en cas d'urgence + téléphone

Licence Triathlon s'ils sont licenciés triathlon. Sinon vous devrez prendre un pass compétition à 8euros que nous offrons également.

Merci de valider les conditions ci-dessous :

FORMULAIRE INFO SANTÉ #1 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

ALERTE

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous ressenti/présenté :

- Une douleur dans la poitrine après l'effort ?
- Des palpitations (perception inhabituelle des battements cardiaques - irréguliers et/ou rapides - de durée brève ou plus ou moins prolongée) ?
- Un malaise durant un effort ?
- Une perte de connaissance brutale, que ce soit au repos ou à l'effort ?
- Un essoufflement inhabituel à l'effort ?

Si vous avez répondu positivement à l'une des questions précédentes, il est indispensable et URGENT de consulter un médecin avant de poursuivre l'entraînement et la compétition.

En cochant cette case, j'indique comprendre que ces symptômes peuvent être des signes de pathologie cardiaque à risque pour ma santé, et représenter potentiellement un risque vital.

J'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #2 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

Pour obtenir davantage d'information sur le risque cardio-vasculaire et la pratique sportive cliquez [ici](#).

En cochant cette case, j'indique comprendre la nécessité de réaliser un bilan médical en cas de symptômes cités ci-dessus et non encore explorés par un médecin.

J'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #3 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

ATTENTION

Est-ce que :

- Un membre de votre famille (parent, frère, sœur, enfant) est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou d'une autre cause inexpliquée ?
- Un membre de votre famille (parent, frère, sœur) a-t-il présenté une maladie cardiaque avant l'âge de 35 ans ?
- Vous avez repris une activité physique intensive sans réaliser un bilan médical après 45 ans (femme) 35 ans (homme) pour évaluer votre risque cardio-vasculaire ?
- Vous présentez au moins deux de ces facteurs de risque cardio-vasculaire, à savoir :
 - Âge supérieur à 50 ans,
 - Tabagisme actif ou sevré depuis moins de 3 ans,
 - Diabète quel que soit le type,
 - Anomalie du cholestérol,
 - Hypertension artérielle ;
- Vous êtes suivi(e) pour une maladie chronique ?
- Vous poursuivez la compétition et/ou l'activité physique intensive après 60 ans ?
- Vous avez expérimenté une baisse inexpliquée de performance au cours des douze derniers mois ?

Si vous avez répondu positivement à l'une des questions précédentes, il est nécessaire d'avoir pris un avis auprès d'un médecin voire de réaliser un bilan médical avant la poursuite de votre pratique du triathlon et de ses disciplines enchaînées, avec ou sans compétition.

Pour obtenir des informations élargies sur la pratique du triathlon santé, cliquez [ici](#).

Les dix règles de bonne pratique du sport éditées par le Club des Cardiologues du Sport, consultables [ICI](#).

En cochant cette case, j'indique comprendre que certains antécédents familiaux, facteurs de risque cardio-vasculaire ou qu'une maladie chronique, peuvent entraîner une majoration du risque lié à la pratique du triathlon et de ses disciplines enchaînée, et qu'ils doivent faire prendre un avis auprès d'un médecin pour une pratique sécurisée.

J'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #4 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

En cochant cette case, j'indique comprendre qu'un bilan médical à certains âges de la vie est nécessaire pour faire le point sur mon état de santé, sur ma pratique du triathlon et de ses disciplines enchaînées ainsi que sur les risques liés à une pratique avec intensité.

J'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #5 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

En cochant cette case, je m'engage à appliquer les 10 règles de bonne pratique du sport éditées par le Club des Cardiologues du Sport.

J'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #6 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

VIGILANCE

Si :

- Vous n'avez jamais réalisé d'électrocardiogramme dans votre vie,
- Au cours des 12 derniers mois, vous avez arrêté le sport plus de 30 jours pour des raisons de santé,
- Vous pensez avoir un problème avec la nourriture ou si on vous a déjà fait la remarque à ce sujet,
- Vous êtes une femme et que vous n'avez plus vos règles depuis plus de 3 mois,
- Vous avez eu un traumatisme crânien ou une commotion cérébrale,
- Vous pensez tout simplement avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive.

Alors, il est recommandé de consulter votre médecin pour aborder ces éléments voire réaliser un bilan, avant de poursuivre l'intensification de votre pratique.

En cochant cette case, j'indique comprendre que certaines situations ou symptômes peuvent entraîner un risque pour ma santé et/ou pour mes performances.

J'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #7 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

BONNES PRATIQUES

La Fédération Française de Triathlon met à disposition de ses licencié(e)s et des compétitrices/teurs des informations / recommandations sur les sujets suivants (voir annexe et/ou lien internet) :

- Troubles musculo-squelettiques (annexe)
- Nutrition (annexe) Usage des compléments alimentaires (annexe)
- Lutte contre le dopage (site)
- Leptospirose (site)

En cochant cette case, j'indique avoir pris connaissance et compris toutes les informations et alertes indiquées lors des différentes étapes de ce Formulaire Info Santé de la Fédération Française de Triathlon.

[]'accepte ce consentement

FORMULAIRE INFO SANTÉ #8 - LICENCIÉS ITU ET NON- LICENCIÉS

En cochant cette case, j'indique prendre ou avoir pris les dispositions nécessaires en conséquence - consultation médicale adaptée et, le cas échéant, arrêt temporaire de l'activité sportive - me permettant de m'entraîner ou de participer à une compétition de triathlon et de ses disciplines enchaînées, en limitant au maximum le risque pour ma santé.

Enfin, parce que trois gestes simples - masser / appeler / défibriller - peuvent sauver des vies y compris dans le sport, la Fédération Française de Triathlon vous encourage à vous former aux gestes qui sauvent : 'chaque minute de gagnée, c'est 10% de chance de survie en plus.' Parlez-en autour de vous.

Plus d'informations cliquez [ici](#).

[]'accepte ce consentement

UTILISATION ADRESSE EMAIL

J'autorise la FFtri et ma ligue de résidence à utiliser mon adresse mail afin de me faire bénéficier d'actions promotionnelles. Par conséquent, j'accepte que mes données soient envoyées et stockées dans l'UE.

()'accepte ()Je décline

CONSETEMENT POUR UN NON LICENCIÉ MAJEUR

Oui, je déclare avoir pris connaissance ■ qu'en souscrivant le pass compétition je bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès de la MAIF, que le Pass compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne, qu'il peut être de mon intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de mon choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, que mon vélo ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il pourrait causer à mon vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale. que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à mon vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

[]'accepte ce consentement

RÈGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Réglementation sportive

Toute inscription ou retrait du dossard pour l'édition 2025 "Les 8 heures de l'hippodrome" vaut acceptation de cette réglementation sportive, mise à jour le 17 février 2025.

L'organisation se réserve le droit d'adapter le programme et les parcours, notamment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions prises par les autorités locales et nationales.

SOMMAIRE :

- 1. Identification de la course 2
- 2. Informations générales 2
- 3. Informations détaillées sur chacune des disciplines 3
- 4. Inscription 4
- 5. Retrait des dossards 5
- 6. Classements et récompenses 6
- 7. Sécurité 7
- 8. Annulation de l'événement 7
- 9. Programme complet du week-end de la course 7
- 10. Protection de l'environnement 8
- 11. Droits à l'image 9
- 12. Contact 9

1. Identification de la course

1. a. Organisateur

"Les 8 heures de l'hippodrome 2025 est une course de triathlon organisée par l'Association US Cagnes triathlon.

1. b. Public concerné

La course est ouverte à toute personne âgée de 18 ans ou plus le jour de la course, qu'elle dispose ou non d'une licence FFTRI, FFN, FFC ou FFA.

2. Informations générales

2. a. Date et lieu

Les 8 heures de l'hippodrome 2025 se dérouleront le 8 juin 2025. L'heure de départ est prévue à 12 h, et l'heure d'arrivée à 20h. Il convient de noter que ces horaires sont susceptibles d'être légèrement modifiés quelques jours avant la course, en fonction des conditions météorologiques notamment.

2. b. Description générale

Les 8 heures de l'hippodrome 2025 comprend 8 H de course avec, dans l'ordre :

- 2 H de natation
- 4 H de cyclisme
- 2 H de course à pied

2. c. Fonctionnement des Relais : Tout participant doit accomplir au minimum un tour dans deux des trois disciplines proposées. Pour garantir un équilibre dans l'effort, chaque discipline doit être partagée entre plusieurs relayeurs. Au-delà de ces règles, chaque relais gère sa stratégie de course comme il le souhaite et ses relayeurs peuvent donc :

- Réaliser autant de tours d'affilée qu'ils le souhaitent
- Faire une partie de la discipline, passer le relais et le reprendre plus tard dans cette même discipline

2. d. Aide extérieure : Toute aide extérieure, hors de l'organisation, est interdite sur les parcours.

2. e. Un Village est prévu et comprend, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur :

- La zone athlètes (zone de relais, parc à vélos, ravitaillements)
- Une zone ouverte à tous (retrait des dossards, stands de restauration, exposants)
- La ligne d'arrivée
- Un espace organisation / bénévoles

Un système de gardiennage est mis en place pour la sécurisation du parc à vélos le dimanche 8 juin.

3. Informations détaillées sur chacune des disciplines

3. a. Départ de chaque discipline

Au départ de chaque discipline, il est interdit de :

- Commencer l'épreuve de natation avant le départ de la course
- Commencer l'épreuve de cyclisme avant 2 H de course

- Commencer l'épreuve de course à pied avant 6 H de course

En revanche, il est autorisé de prendre le départ du cyclisme et de la course à pied après l'heure autorisée des départs.

La direction de course se réserve la possibilité de décaler légèrement le départ des disciplines en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité.

3. b. Fin de chaque discipline

À la fin de chaque discipline, il est interdit de :

- Commencer un nouveau tour de natation à partir de 2 H de course
- Commencer un nouveau tour de cyclisme à partir de 6 H de course
- Commencer un nouveau tour de course à pied à partir de 8 H de course

3. c. Autres règles spécifiques à chacune des disciplines

Sur chacune des 3 disciplines, un tour non réalisé entièrement n'est pas comptabilisé.

Pour la partie natation :

- La combinaison en néoprène est autorisée si la température de l'eau est inférieure à 24,5°C
- La combinaison en néoprène est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C
- Entre ces 2 températures, la combinaison en néoprène est facultative
- Tous les autres matériels (palmes, tubas, etc.) sont strictement interdits
- Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 2 H 15 de course

Pour la partie cyclisme :

- Le drafting à vélo (le fait de prendre abri dans la zone d'aspiration de 12 mètres entre la roue avant du vélo de devant et la roue avant du vélo qui suit) est interdit, sous peine de carton bleu.

Le 1^{er} carton bleu par relais entraînera la perte de 5 points pour son équipe, le 2^{ème} carton bleu la perte de 10 points et le 3^{ème} carton bleu la perte de 20 points (et même règle que pour le 3^{ème} à partir du 4^{ème})

- Tous types de vélo à propulsion musculaire est autorisé. (avec maximum de 4 vélos par équipe)
- Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 6 H 15 de course

Pour la partie course à pied :

- *Le dernier tour ne sera comptabilisé que s'il est terminé avant 8 H 15 de course*

4. Inscription

4. a. Inscription et paiement

L'inscription à la course s'effectue exclusivement au moyen du formulaire <https://timingzone.com/>.

Les tarifs d'inscription par participant sont les suivants :

- *De l'ouverture des inscriptions jusqu'au 19 mars : 60 Euro*
- *Changement de tarif à partir du 20 mars.*

L'inscription n'est effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par l'organisateur de l'inscription par la publication du nom du participant sur la liste des concurrents.

- *Les LICENCIÉS FFTRI, FFN, FFC ou FFA devront fournir au moment de l'inscription une copie leur Licence*
- *Les non licenciés verront le prix de l'inscription majoré du "pass compétition" pour la journée (Assurance FFtri)*

4. b. Transfert à un autre participant

il sera possible de faire un transfert sur un autre participant sous réserve de frais administratif supplémentaire (15 Euro)

4. c. Pack Concurrent

L'inscription prend en compte :

- *Participation à la course (assurance comprise)*
- *Puce chronométrique*
- *Un bracelet témoin par équipe*
- *Un bracelet athlète (pour accès à la zone coureur)*
- *Dossard*
- *Ravitaillement*

4. d. Limites du nombre d'inscriptions

Un nombre maximum de concurrents a été fixé pour la course. Lorsqu'il est atteint, toute inscription nouvelle est impossible, mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente si elle existe. Il est impossible de s'inscrire sur place les jours qui précèdent la course.

4. e. Authenticité des informations communiquées lors de l'inscription

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un concurrent et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription. Chaque inscription est strictement personnelle et nominative et fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraîne la disqualification du participant. Dans ce cas, l'organisation conserve le montant total de l'inscription. Le concurrent ne doit faire l'objet d'aucune sanction d'interdiction totale, de suspension temporaire de pratique par une fédération (FFTRI, FFN, FFC ou FFA), de la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou par un tribunal arbitral, judiciaire ou lorsqu'il existe des indices graves ou concordants rendant vraisemblable l'existence d'une infraction contre la réglementation antidopage par le participant ou lorsqu'il existe des indices concrets que le participant a perpétré un délit.

5. Retrait des dossards

5. a. Lieu et horaires

Le retrait des dossards est à effectuer au le samedi 7 juin entre 14 h et 18 h

ou le dimanche 8 juin entre 8 h et 10 h, (le lieu sera défini dans le guide athlète)

5. b. Pièces à fournir

Les dossards sont remis uniquement sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Un certificat médical est demandé pour les non-licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA. Il doit être transmis via <https://timingzone.com/> ou au moment du retrait des dossards (attention nous devons garder une copie du certificat). Si un certificat médical de non contre-indication de la pratique du triathlon en compétition n'est pas fourni, le participant doit avoir pris connaissance et approuvé le Formulaire Info Santé mis en place par la Fédération Française de Triathlon.

5. c. Règles lors du retrait des dossards

En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sont effectués. Chaque concurrent doit personnellement retirer son dossard pendant les heures prévues par l'organisation. Toute puce chronométrique doit être restituée au Pôle chronométrage après la course, sous peine de devoir les rembourser à hauteur de 40 € par puce non-restituée.

6. Classements et récompenses

6. a. Classements

Un classement est réalisé pour chacune des catégories et consiste à classer les participants dans l'ordre décroissant de points, sachant que :

- 1 Tour de natation = 8 points ⇒ ex : 1 tour de natation = 8 points

- 1 Tour de cyclisme = 4 points ⇒ ex : 2 tours du parcours cyclisme = 8 points
- 1 Tour de course à pied = 8 points ⇒ ex : 1 tour du parcours course à pied = 8 points

En cas d'égalité de points, le classement prend aussi en compte l'heure à laquelle le dernier tour de course à pied est terminé.

6. b. Récompenses

Un trophée est prévue pour chaque équipe gagnante des 3 Challenges en RELAIS (féminin, mixte, masculin) et des 3 Challenges spéciaux (CLUBS, ENTREPRISES et UNIVERSITÉ), sans distinction de genre, d'âge ou autre.

- **Le Challenge RELAIS féminin :**

L'équipe, composée de 4 femmes, qui obtiendra le plus de points à l'issue de l'épreuve, remporte le challenge

- **Le Challenge RELAIS mixte :**

Chaque relais, composée de 3 hommes et 1 femme ou 2 hommes et 2 femmes ou 1 homme et 3 femmes, qui obtiendra le plus de points à l'issue de l'épreuve, remporte le challenge

- **Le Challenge RELAIS masculin :**

Chaque relais, composée de 4 hommes, qui obtiendra le plus de points à l'issue de l'épreuve, remporte le challenge

- **Le Challenge CLUBS :**

Ouvert aux membres d'un même club, il récompense le club le plus représenté sur l'événement

- **Le Challenge ENTREPRISES :**

Ouvert aux membres d'une même entreprise, association ou organisme, il récompense l'entreprise, l'association ou l'organisme le plus représenté sur l'événement

- **Le Challenge UNIVERSITÉ :**

Ouvert aux membres d'une même école ou université, il récompense l'école ou l'université la plus représentée sur l'événement

7. Sécurité

7. a. Secours présents

Des secours maritimes et terrestres assurent la sécurité des concurrents sur place pendant l'événement.

7. b. Assurance

L'organisation a souscrit à un contrat d'assurance chez MAIF

8. Annulation de l'événement

8. a. Annulation de l'événement avant le 8 mai 2025.

Les concurrents sont remboursés à hauteur de 100% du montant de leur inscription.

8. b. Annulation de l'événement à partir du 8 mai 2025.

En cas de non-faisabilité de l'événement pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, crise sanitaire, etc.) le 8 juin 2025, plusieurs cas sont prévus :

- En cas de report de l'épreuve par les autorités administratives :

o Les inscriptions sont reportées à la nouvelle date de l'épreuve fixée par l'organisateur.

- En cas d'annulation définitive de l'épreuve par les autorités administratives, les concurrents sont remboursés à hauteur de 50% du montant de leur inscription. Les remboursements se feront conformément à l'ordonnance gouvernementale du 7 mai 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats en cas de force majeure dans les secteurs de la culture et du sport.

8. b. Cas exceptionnel de réduction du nombre de concurrents : En cas de réduction exceptionnelle du nombre de concurrents demandée par les autorités officielles, l'organisation sera dans l'obligation de prioriser les inscriptions par ordre chronologique.

9. Programme complet du week-end de la course

9. a. Programme prévu

Voici une estimation de programme détaillé du samedi 7 au dimanche 8 juin 2025, à confirmer en fonction de la météo :

- **samedi 7 juin :**

- o 14 h – 18 h : Retrait des dossards.

- **Dimanche 8 juin :**

- o 8 h : Ouverture du Village 8HH

- o 8 h – 10 h : Retrait des dossards

- o 9 h – 11 h : Dépose des vélos dans le parc à vélos

- o 11h30 : Briefing sur la plage d'avant-course obligatoire pour tous les participants

- 12 h : départ pour la Partie natation
- 14 h : Fin de la Partie natation et départ de la "transition 1"
- 14 h 15 : Fin de la natation pour le dernier concurrent
- 14 h 30 : Fin de la "transition 1" pour le dernier concurrent
- 14 h – 18 h : Partie cyclisme
- 18 h : Fin de la Partie cyclisme
- 18 h 15 : Fin de la partie cyclisme pour le dernier concurrent
- 18 h – 20 h : Partie course à pied
- 20 h : premières arrivées
- 20 h 15 : dernières arrivées
- 20 h – 22 h : Reprise des vélos
- 20 h 30 : Cérémonie de remise des prix et animations
- 20 h 30 – 22 h : Soirée festive
- 22 h : Fermeture du Village 8HH

9. b. Souplesse du programme

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires, la structure des épreuves et les itinéraires prévus en cas de forces majeures liées à la météo, à la sécurité des concurrents ou aux consignes des autorités officielles (situation sanitaire notamment).

Par exemple, si les conditions météorologiques rendent la partie natation irréalisable, l'organisation peut prévoir de la remplacer par une 1 ère partie course à pied, suivie des parties cyclisme et course à pied déjà prévues au programme.

10. Protection de l'environnement

Responsabilité écologique des concurrents

À l'avance, l'organisation remercie tous les concurrents pour leur attitude éco-responsable et prévoit des espaces spécifiques pour les déchets à plusieurs endroits des tours de cyclisme et de course à pied. Il est interdit de jeter tous types de débris hors de ces espaces dédiés, sous peine de pénalités de points et/ou de disqualification de l'athlète en Relais.

11. Droits à l'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le représentant dans le cadre de la promotion future de la manifestation.

Du fait de son engagement, le concurrent accepte que ses coordonnées soient communiquées aux partenaires de la manifestation.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de la société de chronométrage (TIMINGZONE). Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

12. Contact

Pour toute demande complémentaire,

Merci d'envoyer un mail à 8hh@uscagnes-triathlon.com

[]'accepte les conditions

RÈGLEMENT F.F.TRI.

J'accepte et je respecte les règles définies par la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon ([disponible ICI](#)).

[]'accepte les conditions

Le nom des gagnants sera annoncé sur le site Internet du Club France TV dans le mois suivant la fin du jeu.

En cas de non-respect des dispositions qui précèdent, ceci entraînera l'annulation de la participation concernée. Le participant sera définitivement déchu de tout droit à obtenir une quelconque dotation, et aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni convertie en espèces.

L'Organisateur se chargera de faire entrer les gagnants en possession de leur dotation.

L'Organisateur est chargé de superviser l'envoi de la dotation aux gagnants et de sa gestion matérielle.

En cas de retour de la dotation pour quelque cause que ce soit, aucun renvoi ne sera effectué, la dotation sera considérée comme définitivement perdue.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier en tout ou partie la dotation si les circonstances le nécessitent, sans que cette modification ouvre droit à une quelconque compensation à l'égard des gagnants.

Les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition des gains doivent être formulées auprès de la Société Organisatrice sous 16 semaines après la fin du jeu.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. Les gagnants doivent autoriser toutes vérifications concernant son identité et son domicile. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée si les gagnants ne reçoivent pas ledit gain.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de leur volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par elles comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues), le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler le Jeu au cours duquel le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable du fait de l'impossibilité géographique ou technique à se connecter sur le site Internet cité à l'article 1.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des pertes et /ou vols des dotations et/ou des retards lors de leur acheminement du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur disqualifiera systématiquement tout participant qui détournera l'esprit du Jeu en tentant d'augmenter ses chances de gains, soit en utilisant des moyens techniques ou illégaux connus ou à ce jour inconnus soit en utilisant en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par le joueur et déterminer les conséquences qu'il juge utiles.

L'Organisateur se réserve le droit d'exercer des poursuites en cas de falsification avérée.

ARTICLE 8 : RECLAMATION

Pour toute question ou demande de renseignement sur le Jeu, le participant devra contacter, sous 3 mois, le Service Clientèle à l'adresse suivante : France Télévisions – Le Club France TV - Quiz « Les 8 heures de l'hippodrome 2025» 42-46 rue Riolan 80000 AMIENS.

L'Organisateur s'engage à répondre dans les plus brefs délais à ces questions ou demandes de renseignements. Toute réclamation liée à l'application ou à l'interprétation du présent Jeu sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DE COMMUNICATION DE REGLEMENT

Remboursement des frais de la demande de communication écrite du règlement :

Le remboursement des frais d'affranchissement postal de la demande de communication du règlement sera obtenu sur la base d'une lettre de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique en vigueur. Cette demande devra être jointe à la demande de communication du règlement.

Remboursement des frais de participation Internet :

Le remboursement des frais de participation par l'Internet se fera sur la base de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Télécom et dans la limite d'un remboursement par participant titulaire de l'abonnement pour les personnes majeures ou au nom du représentant légal pour les mineurs dans les conditions ci-après définies, écrivant à l'adresse suivante : France Télévisions – Le Club France TV - Quiz « Les 8 heures de l'hippodrome 2025 » 42-46 rue Riolan 80000 AMIENS.

Les matériels informatique et électronique ne sont pas remboursés. Les participants au Jeu déclarent et reconnaissent en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Toute demande de remboursement devra être formulée par écrit et transmise par voie postale à l'exclusion de tout autre moyen, deux mois au plus tard suivant la clôture du jeu (le cachet de la foi faisant foi).

Afin de bénéficier du remboursement de sa participation, le participant devra joindre impérativement à sa demande :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- la date et l'heure de sa participation
- une photocopie de sa carte d'identité

- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Le remboursement des frais d'affranchissement postal de la demande de remboursement des frais de participation par l'Internet sera obtenu sur la base d'une lettre de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique en vigueur. Cette demande devra être jointe à la demande de remboursement des frais de participation par l'Internet.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'Internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

IMPORTANT : La demande de remboursement des frais de connexion Internet est limitée aux seuls participants titulaires de l'abonnement souscrit auprès du fournisseur d'accès, et dans la limite d'une seule demande par foyer et par titulaire de l'abonnement, sur toute la durée du jeu.

Le remboursement sera effectué conjointement au remboursement des frais de participation et dans les mêmes conditions.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du Jeu, lesquelles seront alors portées à la connaissance des joueurs qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

ARTICLE 11 : VALIDATION ET ACCES AU REGLEMENT DU JEU

L'intégralité du règlement est disponible en ligne sur la page Internet du jeu « Les 8 heures de l'hippodrome 2025 ».

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

12.1 Nature et finalités

Pour participer au Concours, le Participant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant :

- Prénom,
- Nom,
- Adresse e-mail
- Adresse postale (N°, voie, code postal et ville)
- Numéro de téléphone (Celui-ci sera utilisé uniquement dans le cadre de ce jeu si la personne est tirée au sort, et en aucun cas à d'autres fins).

Ces Données sont désignées les « Données ».

A défaut de fournir ces Données, le Participant ne pourra pas participer au Concours.

L'Organisateur s'engage à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données. Les informations et données personnelles qui se rattachent à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée sont nécessaires à des fins d'organisation et de gestion du Jeu (notamment participation au Jeu, désignation des gagnant(e)s, appel pour confirmation d'acceptation des gains, attribution et acheminement des dotations). Ce traitement est nécessaire pour la participation des internautes et l'envoi des dotations.

12.2. Responsable de traitement

L'Organisateur, dont les coordonnées sont précisées à l'article 1 du présent règlement, est le responsable de traitement des Données.

12.3. Destinataires des Données

Les données personnelles collectées sont destinées à l'usage de France Télévisions et sont susceptibles d'être transmises à titre confidentiel à des prestataires de services agissant pour son compte, pour permettre notamment le traitement des finalités présentées ci-avant. France Télévisions exige de manière stricte de ses prestataires de services qu'ils utilisent les données personnelles uniquement pour gérer les services qu'elle lui demande de fournir, sur instruction documentée de sa part. Les données personnelles sont stockées dans les bases de données de France Télévisions et/ou dans celles de ses prestataires de services. Les données personnelles ne sont conservées que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le responsable de traitement et le sous-traitant s'engagent à traiter ces données de manière licite, loyale et transparente et à les entourer du niveau de sécurité approprié. En particulier, les Données recueillies seront traitées conformément à la réglementation européenne et la législation française en matière de données à caractère personnel.

Les Données du/des Gagnant(s) tiré(s) au sort seront transmises au sous-traitant, Comdata pour que ce dernier contacte le Gagnant.

12.4. Droits des Participants

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque Participant dispose :

- du droit d'accès,
- du droit de rectification,

- du droit d'effacement,
- du droit de limitation du traitement,
- du droit à la portabilité des données à caractère personnel le concernant.

Pour des motifs légitimes, pour des raisons tenant à sa situation particulière, chaque Participant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Lorsque le traitement des données à caractère personnel du Participant est effectué sur le fondement de son consentement, le Participant peut retirer son consentement à tout moment.

Enfin, chaque personne a la possibilité de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

12.5. Exercice des droits

Le participant au jeu peut exercer son droit d'accès aux données personnelles, de rectification des données personnelles, d'effacement / droit à l'oubli des données personnelles, son droit à limitation du traitement, droit d'opposition au traitement y compris au profilage, droit de retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données personnelles si ce traitement est fondé sur un consentement, droit de définir des directives générales et particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès et enfin d'un droit à la portabilité des données.

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de France Télévisions et connaître l'intégralité de vos droits :
<https://www.francetelevisions.fr/confidentialite>

Par ailleurs, le participant a le droit de saisir et d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection des données en matière de protection des données personnelles et de respect de la vie privée. En France, l'autorité compétente est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : +33 (0)1 53 73 22 22.

12.6 Durée de conservation des Données

Les Données à caractère personnel collectées et traitées par l'Organisateur sont conservées tant qu'elles sont nécessaires pour fournir les services ou répondre à des obligations légales.

Dans le cadre du Jeu-Concours, elles ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la Loi. Néanmoins, elles pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale aux fins de conservation de la preuve de la participation et des consentements des Participants pour la défense de l'Organisateur.

12.7 Absence de transfert hors Union Européenne

Les Données à caractère personnel des Participants ne font pas l'objet de transfert hors Union Européenne